



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Deuxième session, 59<sup>e</sup> législature

---

---

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 5  
le mardi 27 novembre 2018

---

---

### AFFAIRES COURANTES

Prières  
Présentation d'invités  
Déclarations de députés  
Questions orales (30 minutes)  
Dépôt de documents  
Déclarations de ministres  
Présentations des pétitions  
Réponses aux pétitions et aux questions écrites  
Présentations des rapports de comités  
Dépôt de projets de loi  
Avis de motion  
Avis d'affaires émanant de l'opposition  
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre  
Votes par appel nominal différés  
Affaires du jour

---

---

### AFFAIRES DU JOUR

#### PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur l'amendement de la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.

*Débat interrompu faute de temps.*

*Reprise du débat le mardi 27 novembre 2018.*

## MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### *Motions réglées*

**Motion 1 — M. Savoie.** Adoption de la motion le 21 novembre 2018.

## AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

### MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

#### *Motions pouvant faire l'objet d'un débat*

**Motion 2 — M. Coon**, appuyé par M. K. Arseneau, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que l'Organisation mondiale de la Santé a jugé en 2015 que le glyphosate était probablement cancérigène pour l'être humain ;

attendu que les preuves scientifiques s'accumulent relativement au risque que pose le glyphosate pour la santé de nos écosystèmes forestiers et de notre faune ;

attendu que le député de Restigouche-Ouest et moi avons déposé une des pétitions portant le plus grand nombre de signatures de l'histoire de l'Assemblée législative, soit plus de 34 000, et demandant la cessation de l'épandage ;

attendu que, en 2017, une somme de 2,5 millions provenant des contribuables a été affectée à l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne ;

attendu que l'épandage d'agent orange sur les plantations forestières et sous les lignes électriques était approuvé par le gouvernement provincial jusqu'à ce que le gouvernement fédéral interdise l'utilisation du produit et que celui-ci soit remplacé par le glyphosate ;

attendu que le Québec a interdit l'utilisation du glyphosate dans les activités forestières ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à interdire l'épandage de glyphosate et d'autres herbicides sur nos forêts et sous nos lignes électriques.

**Motion 3 — M<sup>me</sup> Mitton**, appuyée par M. Coon, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que le précédent contrat de Medavie qui visait à fournir des services d'ambulance n'a fait l'objet d'aucune évaluation ;

attendu que, en 2017, les ambulances ont été mises hors service à 7 500 reprises, ce qui constitue une hausse de 55 % par rapport à 2016 ;

attendu que, depuis août 2016, trois personnes sont décédées dans le nord du Nouveau-Brunswick, dont deux à Saint-Quentin, les ambulances ayant mis plus de 20 minutes à arriver sur les lieux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à confier aux réseaux de santé Horizon et Vitalité la gestion des activités d'Ambulance Nouveau-Brunswick,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que le nombre d'ambulances par collectivité soit fondé sur une évaluation des besoins de la collectivité et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que les territoires desservis par les ambulances soient établis en fonction de la collectivité et non de la province.

**Motion 4 — M. K. Arseneau**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que les élections générales de 2018 au Nouveau-Brunswick ont porté au pouvoir un gouvernement minoritaire où la proportion de parlementaires élus à l'Assemblée législative ne reflète pas la proportion de votes que chaque parti a recueillis aux élections ;

attendu que Fair Vote Canada a constaté que les assemblées législatives élues au moyen de la représentation proportionnelle sont plus stables, puisque rien ne favorise le déclenchement d'élections hâtives en vue de l'instauration d'un gouvernement majoritaire ;

attendu que la Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick, créée en 2003 par le premier ministre progressiste-conservateur Bernard Lord, a élaboré et recommandé un système mixte de représentation proportionnelle pour le Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en 2017, la Commission sur la réforme électorale a recommandé que le gouvernement envisage d'adopter une forme de représentation proportionnelle ;

attendu qu'un récent sondage indique que, pour plus de la moitié des personnes du Nouveau-Brunswick, il est plus important de prendre en compte le nombre de votes que le nombre de sièges dans la détermination de qui dirigera le Nouveau-Brunswick ;

attendu que plus de 90 pays ont actuellement recours à la représentation proportionnelle, y compris 85 % des pays qui font partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

attendu que, lorsque sont élus des députés de plus de deux partis, l'actuel système électoral majoritaire uninominal à un tour peut donner lieu à des résultats non représentatifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à demander à un comité parlementaire d'examiner la recommandation de la Commission sur la démocratie législative de 2003 visant l'instauration d'un système mixte de représentation proportionnelle, d'inviter les membres du public à comparaître devant le comité pour donner leur avis sur la représentation proportionnelle mixte et de formuler des recommandations sur un processus public qui visera à déterminer s'il y a lieu de procéder par voie de représentation proportionnelle mixte et qui devra se clore avant les prochaines élections.

**Motion 5 — M<sup>me</sup> Landry**, appuyée par M. Harvey, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que, le 30 août 2017, les gouvernements fédéral et provincial ont conclu l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, donnant ainsi au Nouveau-Brunswick accès à des fonds fédéraux de 30 millions de dollars afin de rendre les services de garderie plus abordables ;

attendu que la prestation de services de garderie abordables aide à résoudre de nombreux problèmes, comme celui de garder ici de jeunes professionnels ou de les rapatrier, celui d'accroître la population en donnant aux gens la capacité financière de fonder une famille ou d'agrandir la leur, celui d'augmenter le nombre de travailleurs en donnant aux deux parents la possibilité de travailler et celui de rompre le cycle de la pauvreté en permettant aux gens de sortir du système d'aide sociale pour travailler sans avoir à payer des frais de garderie exorbitants ;

attendu que, au titre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, le Nouveau-Brunswick a créé des programmes qui aident les exploitants de garderie au moyen de subventions uniques à l'amélioration de la qualité, de subventions annuelles à l'amélioration de la qualité et de subventions de fonctionnement pour les places réservées aux nourrissons ainsi que d'augmentations salariales des éducateurs de la petite enfance ;

attendu que, au titre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient maintenant de services de garderie gratuits ou subventionnés dans de nombreuses régions de la province ;

attendu que l'achèvement de la mise en œuvre du programme a été budgétisé et prévu en janvier 2019 dans le nord-est de la province et en février 2019 dans la région de la capitale, ce qui honore l'engagement fait aux parents d'offrir le programme dans toute la province d'ici à mars 2019 ;

attendu que les familles vivant dans les régions de la province qui attendent ces services importants ne devraient pas souffrir d'un retard dans la mise en œuvre de ces programmes importants ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des programmes de services de garderie selon l'échéancier prévu.

**Motion 6 — M. G. Arseneault**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que l'actuel premier ministre a dit le 29 mai 2012, au sujet du programme Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, que nous ne savons pas si le programme ramène effectivement des gens dans la province ou les encourage à revenir ;

attendu que le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick n'a pas permis l'atteinte de son objet stratégique consistant à garder plus de jeunes au Nouveau-Brunswick, selon les preuves fournies dans les rapports de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, qui n'ont montré aucune amélioration, pendant la durée du programme, des taux de maintien dans la province des diplômés ;

attendu que le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne ont aidé 7 744 étudiants rien que pendant la dernière année universitaire ;

attendu que le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne sont devenus des modèles quant aux normes d'excellence pour le financement postsecondaire, tel qu'il est constaté dans le document intitulé *Targeted Free Tuition: A Global Analysis*, publié par Higher Education Strategy Associates ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne.

**Motion 7 — M. D'Amours**, appuyé par M. McKee, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que le syndicat des travailleurs paramédicaux a déterminé que les salaires sont la principale cause de la pénurie actuelle de personnel paramédical ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à entamer immédiatement des discussions avec le syndicat des travailleurs paramédicaux en vue d'augmenter les salaires des travailleurs paramédicaux.

**Motion 8 — M. C. Chiasson**, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que, le 10 décembre 2015, l'actuel premier ministre a dit : « Je ne nie pas que nous avons trop d'hôpitaux. Je me rends compte que nous pouvons être en meilleure posture si nous procédons à un regroupement. » ;

attendu que, le 12 décembre 2012, l'actuel ministre de la Santé a dit : Nous devons examiner la masse critique. Nous devons examiner les besoins. Il n'y a pas de Costco non plus à Perth-Andover, parce qu'il n'y aurait pas assez de masse critique pour que le magasin soit viable. Voici les éléments que nous devons examiner. Il y a assez de masse critique pour avoir un hôpital. Ce sera un hôpital. [...] C'est peut-être le mauvais terme, mais y a-t-il assez d'activités pour que l'établissement soit viable? Si la réponse est non, nous ne pouvons pas payer des personnes 400 000 \$ à ne rien faire s'il n'y a que du travail pour un jour par semaine. Si vous ne pouvez pas le comprendre, je ne saurais comment mieux l'expliquer. Là d'où je viens, il s'agit d'arithmétique plutôt élémentaire ;

attendu que, le 21 novembre 2018, le premier ministre a dit : Nous examinerons tous les aspects de ce que nous planifions, de ce qui a été planifié, de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, car il le faut ;

attendu que les hôpitaux ruraux assurent un accès important aux soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le niveau de services actuel dans tous les hôpitaux régionaux et ruraux du Nouveau-Brunswick.

**Motion 9 — M. LePage**, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que le nombre d'heures de soins prodigués aux pensionnaires des foyers de soins s'élève à 3,8 heures en Alberta et à 3,25 heures en Nouvelle-Écosse, mais que le nombre ne s'élève qu'à 3,1 heures au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, selon les constatations d'un projet pilote mené en 2010 et 2011, l'augmentation du nombre d'heures de soins comporterait des avantages ;

attendu qu'une pénurie actuelle de professionnels des foyers de soins entrave l'augmentation immédiate des heures de soins ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à élaborer et à lancer immédiatement, en partenariat avec les parties prenantes, une stratégie de recrutement et de maintien en poste du personnel des foyers de soins, notamment le personnel infirmier, le personnel infirmier auxiliaire autorisé et les préposés de soins aux résidents

et que la Chambre exhorte le gouvernement à accroître le niveau de soins en portant le nombre d'heures de soins prodigués par pensionnaire à 3,5 dès que possible.

**Motion 10 — M<sup>me</sup> Harris**, appuyée par M. LeBlanc, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que la dette moyenne des étudiants du Nouveau-Brunswick s'élève à 35 200 \$ et qu'un taux d'intérêt équivalent au taux préférentiel plus 2,5 % est appliqué à la portion provinciale de leurs prêts ;

attendu que toutes les autres provinces de l'Atlantique ont éliminé les intérêts sur les prêts étudiants provinciaux ;

attendu que le gouvernement précédent a prévu l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à procéder à l'élimination prévue des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux.

## PÉTITIONS

1, M. Northrup — présentée le 23 novembre 2018.

**RAPPORTS/DOCUMENTS**

***Dépôt au bureau du greffier***

Rapport annuel 2017-2018, Agence de gestion des véhicules

— déposé le 23 novembre 2018.

Donald J. Forestell,  
greffier de l'Assemblée législative